

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° I - 192

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 14

Après l'alinéa 104, insérer l'alinéa suivant :

« d *bis*. Au cinquième alinéa, les mots : « au a et au b » sont remplacés par les mots : « aux a à f ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.